



MUNICIPALITÉ
DE
PRÉVONLOUP

Préavis No 1/2011 de la Municipalité
au Conseil général

La Municipalité demande au Conseil général l'autorisation de vendre au CC Group SA à Lausanne les parcelles à bâtir No 131, 132 et 133 , sises en zone villas au-lieu dit « Prés Devant » d'une superficie totale de 3692 m² au prix de Fr. 100.- le m², soit pour un montant total de Fr.369'200.-

Prévonloup, le 8 mars 2011

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

D. Michel



Le Secrétaire :

R. Paccaud